

AIDE AUX TRANSPORTS

Jeune domicilié dans l'**Ardèche**

(car - train - voiture personnelle)

Le Conseil Général de l'Ardèche prend en charge le transport pour des élèves de la 4^{ème} au BAC (sous statut étudiant et non apprenti) qui remplissent la condition de distance suivante : l'établissement scolaire doit être éloigné d'au moins 3 km du domicile.

Toute inscription doit être faite avant les vacances d'été pour une prise en charge de transport prête à la rentrée.

CAR ET TRAIN (demande à faire en juin)

Les demandes d'aides pour le car ou le train (nouvelle demande ou reconduction) doivent être remplies par la famille sur Internet pour une e-inscription à l'adresse suivante :

<https://www.ardeche.fr/Transport/transports-scolaires/inscription-en-ligne>

Avant de débiter l'e-inscription, se munir d'une photo d'identité du jeune (scannée et au format .jpg).

- **Car** : aucun document à envoyer. La carte OURA sera envoyée au jeune par la M.F.R. d'Anneyron fin août. Cette carte est valable 5 ans et est rechargée chaque année scolaire lors de la première montée dans le car.
- **Train** : demander une liasse S.N.C.F. à la M.F.R. d'Anneyron (Véronique POUSSE), par téléphone 04 75 31 47 85 ou par mail à veronique.pousse@mfr.asso.fr

La famille complètera et renverra cette liasse à la **M.F.R.**

Ne pas oublier de régler la participation obligatoire aux transports (80 € pour 2011-2012) : soit par un télé-paiement sécurisé par carte bancaire lors de la télé-inscription, soit en se rendant dans une trésorerie de l'Ardèche muni de l'imprimé de transport complété.

VOITURE PERSONNELLE (demande à faire en octobre/novembre)

Les demandes d'aides pour voiture personnelle ne peuvent pas se faire par Internet.

- **Voiture personnelle** : uniquement en l'absence de service de transport (car, train). Une somme est versée directement sur le compte bancaire de la famille à la fin de l'année scolaire. Cette aide peut compléter celle accordée pour le car ou le train, pour la distance entre le domicile et le point de montée.

La demande est à formuler à la M.F.R. **sur le dossier d'inscription**. Un imprimé « papier » sera adressé par la M.F.R. à la famille en octobre. Il devra être complété par la famille et renvoyer **avant le 15 décembre** à la M.F.R. avec un R.I.B. et une attestation CAF (avec la date comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 mai) pour bénéficier de l'exonération de la participation financière (si quotient familial inférieur à 500 euros ou si 3 enfants inscrits aux transports scolaires).

Ne pas oublier de régler la participation obligatoire aux transports (**80 €** pour 2011-2012) en se rendant dans une trésorerie de l'Ardèche muni de l'imprimé de transport complété. Retourner ensuite l'imprimé avec le visa attestant votre règlement à la M.F.R. pour validation.

Adresse :

Conseil Général de l'Ardèche
Service Transports - B.P. 737
07 007 PRIVAS CEDEX
Téléphone : 09 69 39 07 07